

## LA LETTRE DE L'UGICT-CGT des TCL

### Sommaire:

- *Edito*
- *NAO*
- *Egalité F/H*
- *BDES : Base de Données Economique et Sociale*
- *La mutuelle*
- *DIS, C'EST QUOI LE MANAGEMENT BIENVEILLANT ?*
- *Besoin d'air : qualité de l'air dans le métro*
- *Analyse d'AT : Exiger un représentant de la CSSCT*
- *Attention : Droit de grève*
- *La crise et après?!*
- *Loi de finance*

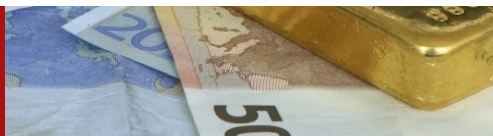
### Calendrier :

- *25/03/2019: 2<sup>ème</sup> réunion de NAO*
- *04/04/2019: 3<sup>ème</sup> réunion de NAO*
- *09/04/2019: Réunion plénière CSE*

### **EDITO**

Il s'est passé 8 mois depuis la mise en place du **Comité Social et Economique (CSE)**. La direction de Keolis Lyon veut profiter de cette nouveauté pour définir ses propres règles. Vous vous doutez bien que la CGT ne reste pas passive devant cette volonté de maîtriser notre instance, jusqu'à vouloir définir et organiser seule les ordres du jour des réunions plénière du CSE. Le mois dernier devant une nouvelle provocation, en refusant de nous informer sur plusieurs points (ex: *prolongation de l'exploitation du métro, Liste et coût de l'ensemble des intervenants et cabinet de conseils intervenant à Keolis Lyon.*), l'ensemble des élus du CSE ont donné mandat au secrétaire du CSE pour déposer plainte contre l'entreprise pour entrave au bon fonctionnement de l'instance.

Mais l'action syndicale de l'UGICT-CGT des TCL ne s'arrête pas au CSE, nous sommes un syndicat de terrain, où seule la proximité avec les salariés permet de remonter les problèmes du travail, de construire les revendications ensemble, d'élaborer un plan d'action et d'aboutir à des résultats, sachant que « *seuls les gens qui ne font rien sont sûrs de perdre* ». Nous vous assurons de notre volonté farouche à défendre les salariés.



### **Le fric c'est chic**

Salaires moyens des dirigeants de KEOLIS SAS (Holding):

En 2016 : 400 000 € annuel, soit **33 300 € mensuel**

En 2017 : 500 000 € annuel, soit **41 720 € mensuel**

Soit une augmentation de 27,6% ou pour parler clairement une augmentation mensuelle de 8 420 €. Heureusement qu'il y a une commission de déontologie !!!!

A l'heure où nous publions ces lignes, les **N**égociations **A**nnuelles **O**bligatoires (NAO) ont démarré. L'UGICT-CGT est partie prenante dans les négociations. Les revendications sont simples : Vivre de son travail, reconnaître notre professionnalisme et nos qualifications dans les meilleures conditions. Nous porterons une hausse de la valeur du point 100, une absence d'impact de l'absentéisme sur les primes, une protection sociale améliorée et un déroulement de carrière objectif.

*En 2019,  
que le rapport de force  
soit avec vous.*





**EGALITE  
HOMMES : FEMMES-  
LYON N'EST PAS A  
JOUR KEOLIS**

Depuis le 1er mars 2019, toutes les entreprises de plus de 1000 salariés doivent publier leur note sur 100 en matière d'égalité salariale. L'UGICT-CGT des TCL a fait ce rappel à notre direction de Keolis Lyon à travers une lettre. La réponse a été : « Nous sommes en train de le faire !!! ». Pas de chance il fallait que ça soit fait.

Keolis Lyon n'a pas publié son index dans les délais et risquent une sanction de la DIRRECTE qui peut atteindre 1% de la masse salariale.

Les entreprises qui auront moins de 75/100 auront 3 ans pour mettre en place des actions de rattrapage. Si au bout de 3 ans l'entreprise a toujours moins de 75/100 elle sera sanctionnée.



**i**

**LA MUTUELLE :  
PEUT FAIRE  
MIEUX !**

L'UGICT-CGT et la CGT ont signé l'avenant proposé par la direction concernant la mutuelle afin de conserver le montant des cotisations, sans augmentation pour 2019.

Au-delà de cet avenant qui pourrait paraître généreux, l'UGICT-CGT s'interroge sur un certain nombre de chiffres. En effet alors que le reste à charge pour l'ensemble des salariés avoisine les 800 000 €, il reste dans les caisses plus de 800 000€, atteignant depuis 3 ans la somme de 2,35 millions d'€. Cette situation réclame des explications, ainsi nous allons interpeller le courtier, choisi par Keolis, en charge de nos prestations mutuelles. Au regard de la très bonne santé des comptes, les salariés sont en droit de réclamer mieux, c'est ce que la CGT et l'UGICT-CGT vont porter lors des NAO\*.

**BDES : Base de Données Econo-  
mique et Sociale**

**Critères devant apparaître dans la BDES\***

- Écart de rémunération (entre les femmes et les hommes)
- Écart de taux d'augmentations individuelles de salaire ne correspondant pas à des promotions entre les femmes et les hommes
- Écart de taux de promotions
- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les 10 plus hautes rémunérations
- Le niveau de résultat obtenu par l'entreprise (sur 100)



**DIS, C'EST QUOI LE  
MANAGEMENT BIEN-  
VEILLANT ?**



En entreprise, pour résumer, le mode de management bienveillant est en opposition avec le mode de management pyramidal, prétentieux et parfois agressif pour ne pas dire malveillant. Au-delà des individualités, c'est l'entreprise toute entière qui se doit d'être bienveillante au travers, par exemple, d'une politique RH adaptée.

La bienveillance dans l'entreprise commence par une reconnaissance des qualifications avec les coefficients associés et des conditions de travail nettement améliorées. Le turn-over à la maintenance devrait interpeller la direction de Keolis.

Pourquoi ? Parce que dans les années à venir, l'attachement des individus à leur entreprise deviendra de plus en plus faible (absence de culture d'entreprise). Ce fait ajouté au départ massif à la retraite des « baby-boomers » impose aux entreprises françaises de préparer l'avenir afin de conserver et de maintenir le savoir-faire et les compétences, les entreprises doivent se préparer et pour certaines : changer. Keolis Lyon n'échappera pas à la règle.



## BESOIN D'AIR

La qualité de vie au travail, va de pair avec qualité d'air. Aujourd'hui chacun est conscient que l'air citadin est pollué aux nanoparticules, particules fines ou moins fines. Ce constat qui a été une interrogation pendant longtemps a été porté par vos militants au CHSCT, et par votre nouvelle instance baptisée **CSSCT (Commission Santé Sécurité au Travail, issue des Ordonnances Macron)**. Vos militants ont ainsi repris les travaux du CHSCT qui avait effectué une enquête sur les Enceintes Ferrée souterraines (Tunnels), puis fait appel à un expert au regard des interrogations et de la complexité du sujet. Il en est ressorti 3 axes de travail que la Commission actuelle va devoir s'attacher à faire respecter : Une évaluation du type de composants volatiles dans les tunnels métro, de la concentration, et enfin des mesures de préventions afin de protéger les salariés. Que l'on soit dans les services techniques, à l'exploitation, de nuit comme de jour, il va falloir aller chercher cette protection !! Vos militants préconisent le nettoyage des tunnels (ce qui n'a jamais été fait), comme cela peut exister dans certains réseaux, mais aussi de diminuer la pollution que nous générons via notre travail au quotidien afin d'entretenir le

réseau (fumée de gasoil d'engins Rail/Route, Electrogènes, sciage, meulage) mais aussi via l'exploitation et notre matériel roulant (frottement des roues fer, des freins, des pneus émettant du fer, Zinc, soufre, hydrocarbure poly-aromatiques et saturés). Le besoin en investissements d'outillages adaptés, mais aussi en protection est criant et la tâche est immense pour vos élus UGICT-CGT.

Notre Santé est le bien le plus précieux, il faut en prendre soin ! Chacun doit œuvrer en la matière et participer à ce changement que nous devons revendiquer ensemble.



## UNE PREMIERE A KEOLIS LYON

A la Direction Métro, Lâché dans la nature, un responsable, sanctionne un accidenté du travail par un « rappel à la règle », pour avoir refusé de faire l'analyse de son accident en l'absence d'un représentant du personnel siégeant à la Commission Santé (CSSCT). **L'UGICT-CGT dénonce cet agissement qui donne une très mauvaise image du management chez Keolis Lyon**, décrédibilisant au passage la majorité des Managers et Animateurs qui font les études d'accident avec rigueur, en lien avec la Commission Santé et le service HSE.

Il faut que la direction à travers le Service HSE prenne position et dénonce également cet agissement. La Commission Santé est garante de la méthode « arbre des causes », le Service HSE également. **Vous êtes Accidenté du Travail ? Exigez un représentant du personnel CSSCT à votre analyse d'accident.**

**Contact : Le Rapporteur de la Commission Santé : 06 10 63 00 55**



## ATTAQUE AU DROIT DE GREVE

**Sénat** : nouvelle attaque contre le droit de grève des salariés des transports publics.

Le travail parlementaire sur le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) vient à peine de débiter au Sénat que déjà la droite sénatoriale attaque de nouveau le droit de grève ! Jamais évoqué lors des échanges préalables avec les organisations patronales et syndicales représentatives de la profession ni avec les directions d'entreprises, un amendement a été adopté en commission le 5 mars qui vient allonger le **dé-lai de prévenance**, passant de 48 heures à **72 heures pour les salariés souhaitant faire grève.**

**Le droit de grève a ceci de particulier qu'il s'agit d'un droit de désobéir, d'un droit à la révolte, d'un droit à la résistance reconnu par la Constitution.**





## LA CRISE, ET APRES ?

Un vent de révolte souffle dans notre pays. Cette crise dépasse le simple cadre revendicatif, il pose la question de notre fonctionnement démocratique et la capacité de nos dirigeants et responsables politiques à écouter la population.

La CGT et son UGICT ne peuvent qu'adhérer à bon nombre de revendications exprimé avec force et détermination par ce peuple qui souffre: l'augmentation du SMIC, la revalorisation des salaires, la remise en place de l'impôt sur les grandes fortunes, le cadeau du CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi)..... Pour faire plus court se pose la question de la répartition des richesses produites dans ce pays.

Notre entreprise Keolis Lyon applique le même schéma que ce gouvernement: On consulte mais on fait ce que l'on veut, décision unilatérale !!!! Cette façon de dénigrer, de sous-estimer le travail et d'ignorer les revendications des salariés portées par les organisations syndicales ne peuvent que mettre le feu aux poudres.



## LOI DE FINANCE

La loi de finances fixe la liste des dépenses et des recettes de l'État pour l'année à venir. Les choix budgétaires pour 2019 s'inscrivent dans la politique menée depuis le départ par le gouvernement en faveur de la minorité la plus riche (suppression de l'impôt sur la fortune, ordonnances loi travail...). L'institut des politiques publiques, un organisme de recherche indépendant, a calculé que les effets cumulés des réformes de 2018 et de 2019 mèneront à une perte de pouvoir d'achat pour les 20% de Français les plus modestes quand les 1% d'ultra-riches verront leurs revenus dopés de près de 6%.

La décision de transformer le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en baisse des cotisations sociales patronales va coûter un « pognon de dingue ». Le gouvernement a décidé de mettre en place cette baisse des cotisations dès le 1er janvier, alors qu'en 2019, l'État devra aussi payer le CICE au titre de 2018. Cela entraîne un coût supplémentaire de près de 20 milliards d'euros en plus du coût « habituel » du CICE qui est quasiment équivalent. C'est un nouveau cadeau offert aux entreprises, sans aucune contrepartie et garantie de créations d'emplois, qui bénéficieront aussi de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés. Celui-ci verra son taux passer de 33,3% à 31% en 2019. Il doit

même diminuer jusqu'à 25% en 2022 !

Les heures supplémentaires travaillées à compter du 1er septembre 2019 seront exonérées de cotisations sociales. En plus du manque à gagner dans les caisses de l'État, l'augmentation des heures supplémentaires contribuera à détruire 19 000 emplois d'ici 2022 d'après l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Pour financer ces largesses aux plus riches, la population est attaquée de tous côtés : retraités qui



voient leurs pensions amputées et non revalorisées, taxes sur le pétrole... Les « actifs », envers qui Macron prétend faire des efforts, sont également victimes des choix budgétaires : moins de profs pour leurs enfants, pas de personnel suffisant pour se soigner décemment. Car le pendant des trous creusés par les milliards versés aux riches, ce sont des attaques contre

les services publics, les aides sociales, dont les aides au logement. Ces dernières, qui permettent à des ménages modestes de payer leur loyer ou d'espérer acheter un logement, sont rognées et réduites à la portion congrue. La hausse du taux de cotisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco, amputera également le pouvoir d'achat.

Alors que les actionnaires et dirigeants de Keolis bénéficient de cette politique libérale, (le CICE lui a rapporté 60,5 millions euros en 2017) et que la direction se vante de l'augmentation des recettes et bénéfices dégagés, nos salaires stagnent. Les augmentations obtenues ces dernières années étaient inférieures à l'inflation. Nous ne pouvons pas continuer à espérer des primes aléatoires qui, de surcroît, ne sont pas prises en compte dans le calcul des retraites. Nous ne pouvons pas continuer à accepter des revenus de base parmi les plus bas des réseaux de France. A l'heure du ras le bol actuel contre la vie chère, préparons les prochaines négociations annuelles obligatoires d'avril 2019 sur les salaires en créant des cadres de discussions dans tous les services.